

La lettre des élus écologistes



Février 2013

Session Budgétaire : extraits du discours d'Agnès Mollon

.../... Le budget primitif 2013, dont les grandes orientations sont identiques aux budgets précédents, comporte un certain nombre d'avancées et de faiblesses.

Parmi les principaux points de satisfaction, il convient en premier lieu de noter quelques tendances budgétaires à la hausse, qui, nous l'espérons, ne seront pas démenties lors de la prochaine Décision Modificative.

Ainsi le groupe EELV est satisfait d'observer :

- un engagement accru de près de 300 000€ de notre Région en faveur du logement des jeunes ainsi que la montée en puissance du service public régional de la formation ;
- un fort engagement de notre collectivité pour l'insertion professionnelle des handicapés, soit un gage supplémentaire de notre détermination en faveur de la lutte contre les discriminations ;
- une augmentation de plus de 95 000€ du budget dédié au Patrimoine naturel. L'année prochaine sera ainsi l'occasion de renforcer le travail crucial sur les réserves naturelles régionales mais aussi sur les PNR, en particulier sur l'Aubrac et sur le futur Parc des Sources et Gorges du Haut-Allier. .../
- Enfin, le budget 2013 de notre Région est également marqué par une hausse de près de 400 000€ en faveur de la culture. L'année 2013 sera consacrée à l'élaboration d'une stratégie pour répondre toujours plus aux attentes de la société.

Parmi les points positifs de ce BP 2013, il est important également de noter la suppression de plusieurs programmes inutiles en l'état ou contraires au développement durable. A ce titre, la fin du soutien de la Région à la Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne est bien sûr l'une des décisions qui nous satisfait.

Il convient également de noter plusieurs réorientations de nos politiques, parmi lesquelles l'aide aux clubs sportifs de haut niveau et l'adaptation de la Carte Jeunes Nouveau Monde aux besoins de notre Jeunesse.

Voyons maintenant les principales faiblesses de ce budget primitif.

Un détail d'abord, il est tout de même regrettable d'aller faire des économies de bouts de chandelle sur certains programmes ; par exemple : -7.500€ sur l'aide à la préparation du BAFA, - 2.500€ sur les chantiers de jeunes bénévoles, ou encore - 800€ sur la vie associative. M. le Président, l'arithmétique n'est pas toujours bonne conseillère !

En matière de développement économique, nous apprécions de voir un engagement financier plus raisonné de notre collectivité, tant notre Région fait beaucoup en matière d'aides aux acteurs économiques. Je vous rappelle que, cette année encore, l'Auvergne était en tête des Régions qui consacrent le plus d'argent par habitant à l'économie. Néanmoins, ne nous y trompons pas, cette baisse de 10 millions d'euros tient en majeure partie à la fin du programme JEREMIE lancé par l'Union Européenne, et dont le solde des crédits a été versé en 2012.

D'autre part, l'enveloppe budgétaire et le dispositif régional en faveur du développement économique nous interrogent fortement sur plusieurs points.

- Le FIAD pour commencer. A la même époque l'an dernier, je vous disais que notre groupe n'y trouvait pas complètement son compte. Force est de constater que c'est toujours le cas aujourd'hui, ce qui explique d'ailleurs les différents amendements que nous avons pu déposer. Le dispositif est déjà très souple, et il n'est nul besoin d'ajouter de la souplesse à la souplesse. Après un an d'existence, si les TPE et les PME sont bien au centre de ce dispositif, ce que nous saluons, quid du développement durable et de l'innovation, deux enjeux censés être au cœur de ce dispositif lorsque notre collectivité a fait appel à l'épargne populaire ? Quid de l'utilité sociale des services et des produits que nous aidons ?
- Notre deuxième interrogation porte sur le soutien de la Région à la filière bois. Le BP 2013 marque un certain recul de notre engagement sur cette filière, censée être prioritaire pour l'Auvergne.

En matière de formation, nous avons également un certain nombre d'inquiétudes.

- alors que fin octobre, l'Auvergne comptabilisait plus de 54 000 chômeurs ;
- alors que la déclaration commune Etat-Région pour la croissance et l'emploi vise notamment à renforcer le poids des régions sur le triptyque orientation-formation-emploi et à réduire le nombre de personnes entrant sur le marché du travail sans qualification ;
- alors que 22% des jeunes actifs, c'est à dire un million de jeunes de 15 à 29 ans, sont en situation de grande précarité ;
- alors que 46% des jeunes non diplômés sont au chômage, nous déplorons de devoir réduire de 1,7 millions d'euros les crédits de la formation professionnelle quand, dans le même temps, les CFA dont les orientations et les contenus de formation sont bien souvent dictés par les chambres consulaires, voient leurs crédits augmenter de 3,7 millions d'euros. Nous déplorons également de devoir réduire nos interventions de 200 000€ sur l'achat de places dans les formations collectives.

Enfin, en matière de Transport, notre groupe n'a pas la mémoire courte et nous ne voterons aucun crédit au syndicat mixte de l'aéroport de Clermont, visant à prendre en charge les frais de 475 000 euros correspondant à la venue de Ryanair. Pierre Pommarel est d'ailleurs le seul élu régional à avoir voté au Syndicat mixte contre la venue de Ryanair. Cette compagnie aérienne, habituée au chantage financier avec les collectivités, au claquage de porte, chef d'orchestre elle aussi de la casse sociale et de la démolition du droit du travail, aurait d'ailleurs pu nous proposer de déduire l'ardoise qu'elle nous a laissée il y a 9 ans, ou au moins nous proposer à terme une liaison aérienne vers le hub de Notre Dame des Landes, vous savez, là où sont encore rassemblés ceux que JM Ayrault nomme les « décroissants et anarcho-autonomes qui font de la casse à chaque sommet international » et que pour notre part nous appelons les Vigiles du monde de demain.

Barreau autoroutier de Balbigny, anachronisme et inconséquence

Communiqué de presse des élus régionaux EELV d'Auvergne et de Rhône-Alpes le 18/01/2013

La nouvelle autoroute Clermont-Lyon va aggraver la congestion du trafic au nord de Lyon. Mais surtout, elle représente le contraire de ce que devrait être un investissement d'avenir.

Les élus écologistes des régions Rhône-Alpes et Auvergne ne peuvent décidément pas se réjouir de l'inauguration des 50 km de l'autoroute A89 entre Balbigny et La Tour de Salvagny.

Compte tenu des engagements de la France pour répondre aux défis énergétique et climatique, et face au renchérissement continu et durable du prix des carburants, cette nouvelle stimulation de la mobilité routière relève du déni de réalité et de la fuite en avant.

Inadapté

Censé réduire de 30 minutes le parcours entre Clermont-Ferrand et Lyon (1h45), en évitant le détour par Saint-Etienne, le raccourci de Balbigny n'est rien d'autre qu'un nouvel aspirateur à véhicules, de surcroît inefficace pour gagner du temps ! « **Les flux de véhicules de ce tuyau à gros gabarit vont déboucher directement dans le tissu périurbain de l'Ouest Lyonnais, sur un réseau tout à fait inadapté qu'ils contribueront à saturer encore davantage, en particulier lors des heures de pointe, souligne Jean-Charles Kohlhaas, président de la commission Transports du Conseil régional Rhône-Alpes. Non content d'accroître les pollutions et les nuisances, ce trafic**



supplémentaire ira de pair avec encore davantage d'étalement périurbain et d'artificialisation du territoire. »

Agnès Mollon, Présidente du groupe des élus écologistes à la Région Auvergne déclare de son côté « Quant au train, dont les temps de parcours entre Clermont-Ferrand et Lyon avaient enfin pu être réduits et rendus compétitifs par rapport à la route (2h15), il sera à nouveau disqualifié et pour longtemps. C'est donc bien un transfert modal à l'envers de l'Histoire qui est prévu. Et tout cela pour un coût pharaonique : un milliard et demi d'euros...soit 30 millions d'euros le kilomètre ! »

Développement durable

En période de crise économique, sociale et environnementale, nul doute que d'autres investissements auraient été plus judicieux. Pour la même somme, on aurait pu doter la région de Lyon d'un véritable RER, moderniser radicalement la ligne ferroviaire Clermont – Saint Etienne via Montbrison et Thiers, ou encore rénover la ligne Lyon-Roanne en créant une section

de ligne nouvelle entre Lozanne et Roanne, avec un potentiel de vitesse entre 220 et 250 km/h.

« **Nous déplorons que le développement durable et l'écologie soient plus souvent invités dans les discours que dans les choix d'aménagement du territoire et des grands équipements qui conditionnent notre avenir** », conclut Jean-Charles Kohlhaas.

Avis de la Région sur le projet de nouveau classement des cours d'eau dans le bassin Adour Garonne

La Région donne un avis défavorable sur le projet de classement des cours d'eau dans le bassin Adour-Garonne

L'adoption du SRCAE de la Région Auvergne il y a quelques mois témoignait d'une volonté forte de notre collectivité, largement impulsée par les élus écologistes, de ne pas sacrifier notre patrimoine naturel et nos paysages sur l'hôtel de la petite hydroélectricité.

Autre dossier, mais même philosophie lors de la décision du Conseil régional d'Auvergne de donner fin janvier, sur proposition de C. Bouchardy, un avis défavorable au projet de classement des cours d'eau du bassin Adour-Garonne, sauf à ce que soient ajoutés au classement en liste 1 les 4 tronçons et/ou rivière ci-après :

- Le bassin de la Clidane à l'amont du pont de la D987 (moulin de la Clidane) car déjà classé en réservoir biologique
- le ruisseau de l'Eau du bourg car déjà classé en réservoir biologique
- Le Chavanon sur l'ensemble de son cours et en particulier sur le tronçon du Moulin de la Lignère au Moulin de Raby (Merlines) qui est déjà classé en réservoir biologique
- L'ensemble du bassin versant intégrant les ruisseaux de Lemmet, Pradiers et Bastides ainsi que l'axe de la Santoire car déjà classés en réservoir biologique

D'autre part, la commission permanente a également décidé d'attirer l'attention du Préfet coordonnateur de bassin sur l'importance dans ce futur classement d'une cohérence amont aval afin d'atteindre les objectifs de préservation ou de restauration de la continuité écologique des cours d'eau, étant entendu que toute rupture de classement sur le linéaire d'un cours d'eau entraînerait un risque de non atteinte de ces objectifs et serait contraire à la Directive Cadre sur l'Eau.

La Région Auvergne considère par ailleurs que le classement des

Classement en liste 1 et 2

Le non classement en liste 1 pourrait permettre la construction de barrages hydroélectriques mettant en péril le patrimoine naturel présent qui a justifié le classement en réservoirs biologiques (Ecrevisse à pattes blanches, Moules perlières, Chabot, etc. témoins d'une qualité exceptionnelle d'habitat) et dont la préservation nécessite le maintien des continuités écologiques.

rivières doit se justifier en fonction de l'intérêt écologique et biologique desdites rivières et qu'il n'est pas justifié de retarder le classement des rivières de la Haute Dordogne en attendant le renouvellement de concession hydro-électrique qui pourrait intervenir entre 2015 et 2018, c'est à dire très longtemps après 2014, l'échéance fixée par la loi pour le classement des rivières.

Affaire à suivre...

La Région Auvergne réaffirme son soutien aux librairies indépendantes



Nicole ROUAIRE et Florence VIDAL, présidente de l'association des Libraires Indépendants en Région Auvergne (LIRA) ont signé la nouvelle convention triennale 2012-2013-2014 entre la Région et LIRA, le 8 décembre 2012 à la librairie « Esprit B.D. » à Clermont-Ferrand.

La Région Auvergne et LIRA signent une convention destinée à servir les objectifs communs de maintien du tissu des librairies indépendantes.

En tant que fédérateur des professionnels de la librairie indépendante, LIRA agit comme un outil « d'orchestration » et d'animation par la mise en commun de moyens.

Le soutien de 32 000€ de la Région Auvergne vise notamment à :

- consolider le travail en réseau des librairies indépendantes,
- perfectionner les compétences des libraires indépendants par des actions d'information et de formation,
- améliorer la qualité de l'animation phare de l'association « Auteurs Nomades » tant dans la programmation que dans l'organisation de l'accueil des auteurs sur l'ensemble du territoire.

Rapport « Développement Durable et Humain »

Ce rapport a été présenté par Lionel Roucan en novembre dernier.

Pourquoi un rapport de développement durable ?

C'est une obligation de la loi Grenelle 2, qui introduit pour certaines collectivités territoriales l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalable au débat budgétaire. Ce rapport doit prendre en compte les 5 finalités du développement durable et doit comporter deux parties, d'après le décret du 17 juin 2011 qui est venu préciser le contenu de ce rapport :

- une partie « relative au bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité »
- une autre partie « relative au bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire »

Pourquoi un rapport de développement durable et humain ?

Pas en référence au Front de Gauche et à son slogan l'humain d'abord (!), mais car le développement durable est indissociable de l'être humain, car l'humain est l'acteur majeur du développement durable. C'est lui qui détient les clefs pour ériger un « mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Quelle est l'utilité de ce rapport et comment l'utiliser ?

Il permet d'analyser l'action régionale à travers des critères extra-financiers, des indicateurs moins connus, moins connus ne voulant pas dire moins pertinents, loin de là, car on connaît largement les limites des critères financiers constamment utilisés par l'Etat, les décideurs, les agences de notation. Ces critères financiers ne sont pas satisfaisants, et ils ne permettent pas de juger objectivement l'action publique, la qualité et la durabilité de nos modes de production et de consommation, les inégalités sociales, le moral des ménages,

Focus sur les indicateurs

Au lieu du PIB, de la balance commerciale ou autre indicateurs financiers, on retrouve ainsi dans ce rapport des indicateurs issus d'une réflexion à l'ARF. Des indicateurs synthétiques tout d'abord :

- **L'Empreinte Écologique** qui mesure la pression exercée par l'Homme sur la nature,
- **L'Indicateur de Développement Humain (IDH-2)** qui croise les dimensions santé, éducation et niveau de vie du développement humain défini par le PNUD,

- et **L'Indicateur de Santé Sociale**, qui résume en quelques variables l'aspect multidimensionnel de la santé sociale des régions.

On retrouve aussi dans ce rapport des indicateurs thématiques, concernant la consommation et la production, la Gouvernance, le changement climatique et la maîtrise de l'énergie, les transports et les mobilités durables, la Santé publique, ...

A la lecture de l'ensemble de ces indicateurs, on dispose déjà d'une vision beaucoup plus juste et objective, beaucoup plus approfondie de ce qu'est l'Auvergne et de ce que fait la Région.

Ainsi, si le PIB de l'Auvergne plaçait en 2008 la Région en 19^{ème} position, après la Corse, le Limousin et la Franche Comté, l'IDH-2 la plaçait en revanche en 11^{ème} position et l'Indicateur de Santé Sociale qui traduit de manière évidente la richesse du territoire auvergnat la positionnait à la 4^{ème} place.

Dotée d'une très grande richesse d'espèces et de milieux naturels, l'Auvergne fait également partie des régions qui protègent le mieux ce « capital naturel » : 6^{ème} région française au niveau de la superficie des zones Natura 2000, des ZNIEFF et des ZICO, l'Auvergne fait également partie du trio de tête des régions dont l'artificialisation des sols est la plus faible.

Ce rapport vise aussi à poser des questions concrètes et à ouvrir des débats constructifs, de fond : exemples

- **ACTION ECONOMIQUE** : notre action est-elle suffisamment tournée en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations ?
- **FORMATION** : nos actions en matière de formation professionnelle ont-elles permis aux auvergnats d'être davantage épanouis ?

- **TRANSPORT** : malgré un engagement financier de notre collectivité de plus en plus conséquent, le rapport montre par exemple que si la part de déplacement domicile travail en transport en commun a augmenté depuis 2000 en Auvergne, ce n'est que faiblement, alors que dans le même temps l'usage de la voiture s'est accru augmenté dans des proportions plus importantes.

Prochaine étape du rapport DHD :

Un document moins exhaustif, mettant en lumière les progrès accomplis et restant à effectuer pour la Région à la lumière de ce rapport, à appréhender comme un point 0. Un rapport avec davantage d'indicateurs et un véritable tableau de suivi de notre situation en matière de développement durable.



Aéroport de Clermont : point sur sa gestion et son financement en 2013

Dans le cadre de la loi de décentralisation du 13 août 2004, l'Etat a transféré aux collectivités territoriales la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion de 150 aérodromes. Seuls les aéroports de Lyon, Marseille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg et Montpellier sont encore la propriété de l'Etat, tandis que les aéroports d'Orly et de Charles-de-Gaulle à Paris appartiennent à la société anonyme Aéroports de Paris, détenue majoritairement par l'Etat.

En Auvergne, ce transfert de propriété s'est effectué le 1er janvier 2007 au profit d'un syndicat mixte créé à l'initiative du Conseil régional d'Auvergne, en partenariat avec le Département du Puy de Dôme et la Communauté d'Agglomération de Clermont Ferrand. **Ce syndicat mixte, le SMACFA (syndicat mixte de l'aéroport de Clermont Ferrand Auvergne) est financé selon la clé de répartition suivante : le Conseil régional y contribue à hauteur de 40%, le Conseil général du Puy-de-Dôme à 32%, et Clermont Communauté à 28%.**

Depuis le 1er janvier 2008, le SMACFA délègue la gestion de l'exploitation de l'aéroport à la SEACFA (société d'exploitation de l'aéroport de Clermont-Fd Auvergne), une société détenue à 99% par le groupe Vinci et à 1% par le groupe Keolis. Ce contrat de délégation de service public, courant jusqu'au 31 décembre 2014 (auparavant la chambre de commerce était l'exploitant de la plateforme), est de type affermage, le Syndicat ayant à sa charge les opérations d'investissement utiles au développement des activités de l'aéroport et au gros entretien.

Le budget 2013 du SMACFA s'élève à 6,5 M€ répartis grosso modo en 2,5 M€ de dépenses de fonctionnement et en 4 M€ de dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement sont importantes et relèvent pour l'essentiel des opérations obligatoires d'entretien et de sécurité (piste, taxiways, signalisation, parkings) en dehors du relookage du hall de l'aérogare.

De leurs côtés, les dépenses de fonctionnement comportent :

- les frais de personnel du SMACFA : 165 000 €
- les intérêts d'emprunt : 127 000 €
- la taxe foncière : 750 000 €
- et surtout les dépenses de développement du trafic : 1 million d'euros

Ces 1M€ sont en réalité des subventions aux compagnies qui ont été sollicitées par le SMACFA pour créer des lignes nouvelles au départ de Clermont. C'est à ce titre que Ryanair obtient 475 000€ pour créer deux lignes vers Porto et Charleroi, dont le taux de remplissage annuel devra atteindre 70% en moyenne, sous peine de voir éventuellement Ryanair abandonner les liaisons concernées...

www.auvergne.mobilite.fr :

Voilà l'adresse du site Internet de la centrale de mobilité régionale lancée officiellement le 6 décembre en présence de Cécile DUFLOT. Ce site permet de calculer son itinéraire en transport en commun sur toute la région en utilisant une chaîne continue de transports collectifs.



Outre le cas emblématique de Ryanair, habituée au chantage financier et dont on connaît les pratiques en matière de droit du travail, il convient de bien avoir à l'esprit aujourd'hui que **les offres d'autres compagnies aériennes sont en cours de négociation avec le SMACFA, afin de créer ou recréer des liaisons supprimées (car non rentables) vers Amsterdam, Lille, Londres, Strasbourg, Nantes, et Rome.**

Les propositions de ces compagnies envisagent **des subventions publiques de l'ordre de 120€ par passager, soit environ 50% du prix du billet moyen pris en charge par la collectivité.** Ces liaisons aériennes seraient assurées par des avions de petite taille (environ 50 places) dont le taux de remplissage espéré serait de 50%. **Autant dire que le coût énergie/climat rapporté au passager transporté est très élevé !**

Au final, le gain de trafic attendu pour l'aéroport serait de l'ordre de 30 000 passagers par an, quand le trafic de l'aéroport représente 380 000 passagers au total en 2012. Soit à peine 10% de trafic supplémentaire escompté pour 2 M€/an environ de dépenses nouvelles, voilà ce qui est en cours de négociation en ce moment... Autant dire là aussi, que le coût économique rapporté au passager transporté est très élevé !

Rappelons que les autres compagnies, Air France et sa filiale Régional, qui assurent 80% du trafic de l'aéroport avec les lignes régulières en direction d'Orly et de Roissy, de Nice, mais aussi des liaisons saisonnières vers la Corse, Flybe, qui assure un trafic saisonnier vers Southampton, ainsi que les charters, fonctionnent sans subvention.

En définitive, la contestation du groupe écologiste à la Région porte donc sur les subventions aux lignes nouvelles qui ne nous paraissent pas légitimes sur le plan de l'intérêt général et sans grand intérêt économique pour l'Auvergne.

Sans elles, contrairement à ce que l'on peut entendre ici et là, la viabilité économique de l'aéroport ne serait pas remise en question. L'aéroport de Clermont, utile à notre région, peut continuer d'exister avec son trafic actuel via les lignes non subventionnées, d'autant plus que l'alternative TGV n'est pas pour demain, ni même sans doute pour après-demain...

C'est la raison pour laquelle je me suis abstenu lors du vote du budget 2013 du SMACFA. Je voterai contre les subventions aux lignes nouvelles comme je l'avais déjà fait pour celle de Ryanair au SMACFA.

Pierre Pommarel

Vie du Groupe :

Au sortir des élections régionales de 2010, les conseillers régionaux EELV ont élu Agnès Mollon à la présidence du Groupe, et pris la décision de rediscuter cette présidence à mi-mandat : chose faite le 21 janvier 2013 qui a vu l'élection de Pierre Pommarel à la tête du Groupe EELV

Contactez les élus : Gustave Alirol – Fatima Bezli – Christian Bouchardy – Agnès Mollon – Pierre Pommarel – Nicole Rouaire – Lionel Roucan

☑ par mail à leur attention : groupeEE@cr-auvergne.fr

☑ par téléphone 04.73.31.84.94 / ou fax 04.73.31.84.86

et suivre l'actualité du Groupe : <http://blog.vertsconseilregionalauvergne.fr/>